

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20170530-D2017167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2017

Publication : 06/06/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Absents : 3

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 2

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le trente mai à 16 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 mai 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. FERRON Jean.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : ANIMATION DES SITES NATURA 2000 : CONVENTION DROIT D'ACCES SILENE PASSEE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS PACA ET LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN ET/OU ALPIN

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'au titre de sa mission d'animation des sites « Natura 2000 », la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon sollicite un partenariat lui permettant d'accéder à SILENE, portail d'accès aux données naturalistes PACA ;

CONSIDERANT que l'accès à ces données contribue à l'avancement des actions décrites dans les quatre Documents d'Objectifs portés par la CCVUSP relatifs aux sites de COSTE PLANE/CHAMPEROUS, DORMILLOUSE/LAVERQ, HAUTE-UBAYE/MASSIF DU CHAMBEYRON ET TOUR DES SAGNES/VALLON TERRE PLEINE- ORONAYE ;

CONSIDERANT que cette convention engage l'utilisateur identifié, pour une durée de trois ans, à mettre à disposition de SILENE toutes les données recueillies dans le cadre des études et dans le respect de la charte SILENE (annexée à la convention) ;

CONSIDERANT l'intérêt de cette action ;

VU le projet de convention qui lui est présenté ;

Après délibéré,

- **ACCEPTTE** la proposition de partenariat,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention tripartite permettant l'échange de données naturalistes entre le CEN PACA, le CBN Alpin/méditerranéen et la CCVUSP,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

[Signature]
Séance du 30 mai 2017